

BOUGY-VILLARS



CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, 11.05.2022

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis N° 5/2020

Demande de crédit de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale et locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc est représentée par Mesdames Marlyse Udry, Christiane Comby et Monsieur Ian Cookson. Elle a siégé le 23 mai afin d'étudier le dossier et de prendre position. Nous remercions Madame Liang, municipale, d'avoir organisé cette séance d'information et d'avoir répondu à toutes nos questions.

Pour donner suite à l'acceptation par le Conseil générale du préavis no 1/2021 relatif à une demande de crédit pour l'exploitation d'un chauffage à distance à Bougy-Villars, la Municipalité doit repenser la distribution de ses locaux.

Dans l'état actuel des choses le bâtiment de l'ancien collège n'offre pas de caves aux locataires des deux appartements. Des solutions provisoires ont été trouvées mais ces dernières ne sont pas optimales (local technique, local poubelle de la Maison Bodzérane). Le préavis 4/2020, relatif au réaménagement et la valorisation de la Grand Rue, prévoyait dans le local des pompes des caves pour les locataires de l'ancien collège, un abri bus et un espace de stockage pour l'auberge. Le local n'est pas assez grand pour y recevoir tous ces éléments. Par ailleurs, l'auberge n'a pas de local pour y entreposer ses déchets. Un des WC publics a dû être libéré afin de permettre à l'auberge d'entreposer son container. Le WC public restant n'est pas aux normes pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

La cave communale, ou est entreposé actuellement le vin, servira d'entrepôt pour les pellets du chauffage à distance (CAD).

Le bureau du Conseil général et les commissions n'ont pas de local approprié pour se réunir, Un WC public, aux normes handicapés, doit être créé, La cave communale doit être déplacée.

La Municipalité propose la réalisation d'un espace d'une surface approximative de 77 m² en sous-sol, situé sous la place de jeux actuelle, dans le prolongement des WC publics existants. La rénovation de la place de jeux fera l'objet d'un autre préavis

Dans ce local est prévu :

- Une cave communale pour l'entrepôt du vin
- La création de divers locaux avec des parois amovibles
- Un WC public - aux normes handicapés
- Un bureau du conseil général et salle de réunion pour les commissions diverses

Profitant de ce chantier et suite à une infiltration, il est nécessaire de procéder à la réfection de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane. En effet, une dégradation des peintures intérieures, principalement dans le couloir parallèle à la cuisine et dans les vestiaires, confirme l'état de la situation.

Le devis pour ces travaux est estimé à CHF 670'000.- TTC et ils sont prévues à partir du mois de juillet 2022 et de se terminer en avril 2023.

La création de ces locaux générera de nouveaux frais annuels d'exploitation pour l'électricité et le chauffage, la Municipalité estime que ces frais seront inférieurs à CHF 1'500.-.

Il faut aussi noter que la Commune est actuellement soumise à un intérêt négatif sur ses avoirs de 0.75%. La municipalité est de l'avis que les nouvelles charges de fonctionnement seront largement couvertes par l'économie de CHF 4'725.00 d'intérêts négatifs annuels induite par cet investissement.

Conclusions

La commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes mais nous tenons à relever que certains éléments de ce préavis auraient dû être inclus dans les demandes antérieures, notamment le local pour l'entreposage des pellets devait être dans le préavis pour le chauffage à distance et le local pour l'auberge dans la demande de rénovation de l'auberge.

Vu Le préavis de la Municipalité:

Ouï Le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

Décide

D'adopter le préavis no 5/2022 tels que présentes par la Municipalité et

- D'accorder un crédit de CHF 670'000.- relatif à la réalisation d'une cave communale, divers locaux ainsi que la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane.
- D'autoriser la Municipalité à financer ce préavis avec les liquidités courantes
- D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 670'000.00 du compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovations »
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

Au nom de la Commission ad hoc:

Marlyse Udry



Christiane Comby



Jan Cookson



Copies :

Président du Conseil Général
Secrétaire du Conseil Général
Municipalité de Bougy-Villars

Préavis 5/2022 : réalisation d'une cave communale et locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la maison Bodzérane.